

**Décision du Directoire n° D 2018 – 29 en date du - 7 DEC. 2018
portant modification de la décision D 2017-02 du 27 janvier 2017 portant
création du Conseil de l'évaluation du Grand Paris Express**

Le directoire de l'établissement public « Société du Grand Paris »

Vu la décision D 2017-02 en date du 27 janvier 2017 portant création du Conseil de l'évaluation du Grand Paris Express

Décide :

Article 1^{er} : L'article 2 de la décision sus visée est complété par les alinéas suivants :

- « - le directeur général du Syndicat des transports d'Ile-de-France Mobilité,
- le directeur général de Paris Région Entreprises,
- le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement (région Ile-de-France. »

Article 2 : Le directeur des études économiques de la Société du Grand Paris et la directrice des partenariats stratégiques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à la mise en œuvre de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Société du Grand Paris.

Fait à Saint-Denis, le - 7 DEC. 2018

Le Président du Directoire



Thierry DALLARD